

POURQUOI NOUS SOMMES CONTRE LES PRES

Contexte : le vote du PRES par le CA illégitime du 11 mai 2012

Le 11 mai 2012, Pascal Binczak, président de l'université Paris 8, réclame et obtient sur un faux motif (séquestration) une intervention policière contre des étudiant-es, des personnels et des enseignant-e-s interrompant un Conseil d'Administration (CA) pour protester contre la décision hâtive et non discutée de mettre en place un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) entre Paris 8 et Paris 10.

L'intervention policière s'achève par l'interpellation de deux étudiants sur des motifs mensongers, et le CA se déroule derrière un cordon policier (empêchant d'ailleurs certain-e-s de ses élu-e-s d'y siéger). Le CA vote quand même le projet de PRES et le président de l'université prétend avoir obtenu le quorum grâce à des procurations envoyées par fax au dernier moment.

Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif, tandis que le nouveau CA, qui devait avoir lieu le vendredi 18 mai pour statuer sur la légitimité de la décision précédente, est annulé « en raison du contexte ». Cela nous évitera l'étrange spectacle de voir une instance statuer sur sa propre légitimité.

Le 14 mai, une Assemblée générale (AG) réunissant étudiant-es, personnels et enseignant-e-s vote une journée de grève pour le 15 mai, et appelle à la démission de Pascal Binczak, à l'invalidation des décisions du CA du 11 mai, et à l'abandon des poursuites à l'encontre des deux étudiants interpellés. Ces revendications ont été réaffirmées le 15 mai par une AG réunissant près de 500 personnes.

UNANIMITÉ SUR LE PRINCIPE DU PRES, DÉSACCORDS SUR SA MISE EN ŒUVRE ? **AU CONTRAIRE, CE SONT TOUS LES PRES QUE NOUS CRITIQUONS**

Comme le rappelle la tribune publiée sur le site internet du journal *Le Monde*¹, le comportement de Pascal Binczak, loin de ne relever que des erreurs d'un individu, illustre tristement les dérives autoritaires issues de la concentration des pouvoirs universitaires amorcée par la loi LRU.

Plus largement, la façon dont le projet du PRES « Paris Lumières » entre Paris 8 et Paris 10 a été mené, ainsi que l'absence de tout débat impliquant l'ensemble de la communauté universitaire de Paris 8, pourtant toute entière concernée par ce projet, sont emblématiques des graves carences démocratiques de l'université française aujourd'hui.

Ces abus de pouvoir et ce déni de démocratie ont suscité l'opposition déterminée d'enseignants, de BIATOSS et d'étudiants soucieux de l'avenir de l'université Paris 8.

Mais au-delà de la manière dont le PRES « Paris Lumières » est imposé à Paris 8, nous pensons qu'un tel projet ne peut s'analyser qu'à la lumière des politiques dont il n'est qu'un élément. Nous présenter la mise en place d'un PRES comme une « évidente nécessité » participe d'une réduction du discours qui empêche toute réflexion alternative, donc tout débat réel, sur ce qui engage l'avenir de notre université.

IL NOUS SEMBLE DONC NÉCESSAIRE DE RAPPELER ICI LES RAISONS POUR LESQUELLES NOUS SOMMES CONTRE LES PRES, ET POUR LESQUELLES IL NOUS SEMBLE NÉCESSAIRE DE REFUSER CES STATUTS, PAS DE LES AMENDER.

¹ [Abus de pouvoir : les dérives de la gouvernance des universités depuis la LRU](#), Le Monde, 14 mai 2012.

À REBOURS DE L'INDÉPENDANCE, LA SOUMISSION AU MINISTÈRE ET UNE « GOUVERNANCE RESSERRÉE », POUR DES AVANTAGES INCERTAINS

Qu'est-ce que les PRES et quelles évolutions traduisent-ils ?

Les PRES, créés par la Loi programme de la recherche (2006, Chapitre II), « permettent aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser leurs activités et leurs moyens ». Comme l'indiquent les rapports de l'Inspection générale de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR, 2010) et de la Cour des Comptes (2011) sur lesquels s'appuie notre analyse, cette mutualisation vise à « supprimer les redondances » et à « éviter les doubles-financements ».

Sous un prétexte de coopération scientifique, il s'agit donc d'une expression des processus de restructuration qui ont frappé ces dernières années l'ensemble de la fonction publique. Comme pour l'hôpital (entre autres), cette évolution se traduit aussi (via la loi LRU) par la concentration des pouvoirs entre les mains d'un président-manager assisté d'un CA qui n'a plus aucun contre-pouvoir.

La forme adoptée par les PRES : oubliez les semblants de démocratie et d'indépendance universitaire

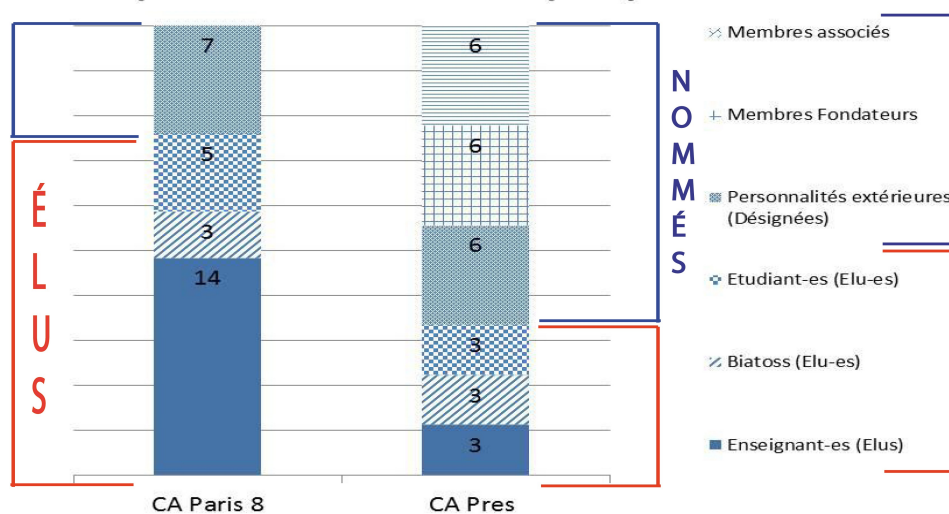
Mais les PRES, tels qu'ils ont été mis en place sous la pression du ministère, vont plus loin encore. Alors que les membres fondateurs d'un PRES sont légalement libres de choisir la forme juridique la plus adaptée à leur projet (nous reviendrons sur ce point), le ministère a imposé dans la grande majorité des cas la forme de l'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) qui a finalement été adoptée par tous les PRES, y compris ceux ayant d'abord choisi d'autres formes de structuration.

Ce statut entraîne la création d'un nouvel établissement, dotée de nouvelles instances décisionnelles distinctes de celles des établissements fondateurs. Il s'agit de mettre en place ce que le ministère appelle avec enthousiasme une « gouvernance resserrée » qui s'inspire des modèles anglo-saxons (comme le dit l'IGAENR : « les comparaisons internationales font souvent apparaître des modèles caractérisés par la distinction du pouvoir académique et scientifique d'une part et du pouvoir d'administration d'autre part » p.91).

Cette « gouvernance resserrée », sans cesse invoqué comme un gage d'efficacité accrue, signifie simplement la soumission totale des instances du PRES aux présidents des établissements membres par une réduction drastique du nombre d'élus représentant la communauté universitaire. En effet, tel qu'inscrit dans la loi de 2006, le CA des EPCS ne peut comporter plus d'un tiers de représentants élus.

Le schéma ci-dessous, réalisé à partir des statuts votés par le CA du 11 mai, montre la domination écrasante des membres nommés par les présidents des universités dans le CA du futur PRES « Paris Lumières » (18 membres nommés et 9 élus) par rapport au CA de Paris 8 (22 élus et 7 nommés)².

Comparatif CA Paris 8 – CA prospectif Pres



² Le CA du PRES disposerait de plus de quatre mois pour mettre en place le règlement intérieur, qui fixe les modalités d'élection du tiers restant du CA (étudiants, personnels et enseignants – le tiers état ?) suivi de quatre mois pour organiser lesdites élections. Il aurait donc huit mois pour siéger valablement sans aucun membre élu, et pourrait déterminer comment ceux-ci seraient élus.

LES PRES, VERS UNE UNIVERSITÉ À DEUX VITESSES

Les PRES ne sont pas des gadgets à financements supplémentaires ...

Les PRES sont souvent perçus comme les prémises d'une fusion entre établissements ou un support pour obtenir les financements du ministère. Quand on demande aux enseignants de Paris 8 pourquoi ils sont pour le PRES, cet argument des financements est d'ailleurs in fine le seul qu'ils avancent.

Cet argument ne résiste pas à une lecture un peu attentive des textes disponibles. Les objectifs des PRES ne sont pas d'augmenter les financements des universités mais de les diminuer en les distribuant autrement.

Ainsi, le rapport de la Cour des Comptes nous dit d'abord que « *le soutien apporté à la structuration et au développement des PRES, une fois passée la phase de leur création, a été faible* » (p.310). Il regrette ensuite que les PRES se soient « *peu impliqués dans la rationalisation de la carte des masters* » et que seuls quelques uns aient commencé un « *travail de coordination et d'identification des redondances* » (comprendre : de suppression des filières jugées superflues) qui est pourtant un « *point essentiel pour la recomposition de la carte universitaire* » (p.313).

...Mais des outils d'une politique coûteuse et néfaste pour les étudiants comme pour la recherche...

On y apprend aussi que, « *alors que des économies d'échelle étaient attendues de la mise en place des PRES, la Cour ne peut que constater le résultat inverse, et la hausse des coûts de structures* » (p.315).

Sachant que les « structures » (comprendre : « le PRES ») seront financées par les budgets de Paris 8 et Paris 10 ou par les frais d'inscription, il y a de quoi s'inquiéter. Surtout quand on lit un peu plus loin que « *afin d'éviter tout double-financement, cette contractualisation [entre les PRES et l'État] devrait porter sur les champs de compétences qui leur sont pleinement délégués et pour lesquels l'État et les pôles fixeraient des objectifs spécifiques, assortis d'indicateurs de performance* » (p.325).

Cela signifie que l'université ne recevra plus de financements pour ce qui aura été délégué au PRES, et c'est d'autant plus inquiétant que le champ de compétences du PRES a vocation à s'étendre (« *Il est également indispensable de compléter le renforcement des champs d'intervention des PRES par le transfert des moyens correspondants de ses membre* », p.323) et que le retour en arrière est voulu presque impossible, comme l'indique le rapport de l'IGAENR (« *l'adhésion à un PRES est quasi-définitive, ce qui est délégué doit rester délégué sans possibilité de retour en arrière ou, pour le moins, en rendant très difficile un tel retour* », p.75).

...Qui s'appuie sur les contradictions internes à l'université pour poursuivre la casse du service public

Ce qui est inquiétant, c'est aussi que le PRES a par définition vocation à se substituer à Paris 8, au moins en terme d'attribution des financements, et à laisser de côté une majorité d'étudiants et de disciplines.

Des projets de formation et de recherche sont portés par des équipes de Paris 8 et de Paris 10 dans le cadre du PRES, comme l'atteste un document³ qui a été présenté au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et au Conseil scientifique (CS) de Paris 10 les 2 et 3 mai.

Défendant des projets sur lesquels ils ont travaillé longtemps, pour lesquels ils espèrent des financements, les enseignants-chercheurs sont ainsi poussé à porter une évolution qui, si elle leur permettra peut-être de défendre à court terme leur intérêt professionnel, aura des conséquences dramatiques pour l'université dans son ensemble (et sans doute plus vite qu'ils ne le pensent).

Car ces projets, quelque soit leur intérêt pédagogique et scientifique, ne se réaliseront qu'à l'aide de financements qui seront retirés à Paris 8, ainsi que l'indiquent les textes cités ci-dessus. Cela réduira encore les moyens disponibles pour les filières hors du PRES, instaurant de fait une université à deux vitesses.

Les pouvoirs exorbitants qui seraient confiés au CA du PRES « Paris Lumières » dans les statuts votés le 11 mai ne feront qu'accélérer ce processus. Amender les statuts ne ferait que le ralentir.

³ « Axes stratégiques du projet de PRES P8-P10 », CEVU et CS, 2 et 3 mai 2012. Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

CELA NOUS AMÈNE À POSER LES QUESTIONS SUIVANTES :

Peut-on se contenter de critiquer la « politique d'excellence », la concentration de moyens sur une minorité de filières et de recherches au détriment de toutes les autres, et accepter un projet qui n'est qu'un autre outil au service de la même politique ?

Vaut-il mieux mettre des moyens au service de la visibilité de la recherche en créant un PRES, ou investir dans la recherche elle-même ? Faut-il déléguer des moyens à une superstructure moins démocratique et plus bureaucratique, ou bien transformer le fonctionnement de l'université vers plus d'échange et de démocratie, et multiplier les partenariats horizontaux entre universités ?

Et s'il faut vraiment créer un PRES, pourquoi ne pas se rappeler que la loi permet aux PRES de NE PAS adopter de personnalité morale (article L. 344-1 du code de la recherche : « Ces pôles peuvent être dotés de la personnalité morale ») ? Le ministère imposait la forme de l'EPCS. Mais le ministre a changé, paraît-il. Un partenariat approfondi entre Paris 8 et Paris 10 fixant des objectifs de coopération scientifique et pédagogique pourrait voir le jour et se dénommer PRES sans adopter la forme juridique coûteuse et antidémocratique qu'est l'EPCS. Ce serait la seule forme acceptable de PRES eu égard aux statuts proposés. Mais une fois encore, pourquoi faire ?

Les limites du modèle néolibéral et de son adaptation européenne, dont s'inspirent toutes les dernières lois françaises sur l'université (dont celle qui créa les PRES), sont de plus en plus évidentes. En Espagne ou en Italie, l'explosion du chômage et de la pauvreté due à la crise économique va de pair avec des frais d'inscription à plusieurs milliers d'euros.

Notre conviction est cependant que nous aurons besoin de bien plus d'intelligence et de créativité, de liberté et d'ouverture (aux étudiants, personnels, enseignants, à l'extérieur de l'université – et nous ne parlons pas des entreprises !) que n'en recèlent de simples constructions juridiques et administratives.

Il s'agit de transformer l'université, qu'elle soit à la hauteur des impératifs d'émancipation et de critique qui devraient être les siens. C'est l'unique solution pour Paris 8, qui ne rivalisera pas avec Assas ou Dauphine si elle essaye de devenir une *school of economics and management* ou autre dénomination jugée *bankable*.

Notre prétendue « Université-monde » est située au cœur d'un monde, la Seine - Saint-Denis, qu'elle a pour coutume d'ignorer. Combien d'étudiants issus des villes qui entourent l'université ? D'événements ouverts à leurs populations ? De chercheurs étudiant ce territoire si riche, y vivant, y travaillant ?

Si un large débat nous semble en effet nécessaire au sein de la communauté universitaire, il ne s'agit pas tant d'un débat « pour ou contre le PRES » que d'un débat sur l'université que nous voulons.

Nous ne voulons ni de ce PRES ni d'un autre.

Nous voulons une université qui ne cherche pas à se lancer dans la course à une « excellence » qui flatte les grandes entreprises et les indicateurs des classements internationaux.

Nous voulons une université critique, dans la pratique et pas juste dans la théorie, et donc conflictuelle, où puisse s'exprimer les désaccords et se vivre les différences.

Nous voulons une université qui prenne acte de la crise de ce système capitaliste qui n'offre plus que misère et chômage pour la plupart et richesse pour quelques uns. Une université riche d'être populaire, au service des secteurs exploités et non pas des entreprises qui ne cherchent que le profit, au détriment même de l'éducation, de la santé et du travail, au détriment de nos vies.

Nous voulons une université ouverte à tout ceux qui l'habitent, qui l'entourent, et qui la font vivre, à qui il revient de la construire.

POUR CELA, NOUS INVITONS TOUS LES ÉTUDIANTS, PERSONNELS ET ENSEIGNANTS À RÉFLÉCHIR ENSEMBLE, DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES UFR, DANS LES SYNDICATS, LES COLLECTIFS ET LES ASSOCIATIONS, POUR CONSTRUIRE UNE PROPOSITION ALTERNATIVE AU PRES QUI S'APPUIE SUR LA VRAIE RICHESSE DE PARIS 8 : ÊTRE UNE UNIVERSITÉ CRITIQUE ET POPULAIRE, SOCIALE ET POLITIQUE.